DECLARATION DU FORUM DE GOMA POUR LES DROITS DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES :

UNE MOBILISATION VERS UNE STRATEGIE COMMUNE

17 décembre 2009

Nous, participantes et participants au Forum de Goma pour les droits des victimes de violences sexuelles, organisé par Droits et Démocratie, REDRESS, SOFEPADI et la Coalition Congolaise pour la Justice Transitionnelle, acteurs des organisations de la société civile qui travaillent avec les victimes de violences sexuelles à l'Est de la RDC: Goma, Uvira, Fizi, Aru, Bunia, Mahagi, Bukavu, Kalémie, Beni, Butembo, Kirumba, Kisangani, Lubumbashi, et de Kinshasa,

DÉCLARONS;

Considérant les crimes de violences sexuelles commis de façon systématique contre les femmes et les filles à l'Est de la RDC;

Reconnaissant la situation accablante tant physique que morale dans laquelle vivent les victimes de violences sexuelles ;

Tenant compte de la situation d'insécurité qui persiste dans l'Est de la RDC qui contribue et continu à mettre en danger les victimes et qui paralysent leurs efforts dans le rétablissement de leur dignité;

Étant donné la capacité limitée du système judiciaire nationale à répondre d'une manière adéquate aux besoins des victimes, de mener des enquêtes de qualité et en nombre suffisant, de faire des jugements et d'assurer l'exécution des condamnations, dont l'indemnisation aux victimes telle que prévue par la Loi réprimant les violences sexuelles :

Étant donné les menaces d'insécurité qui pèse sur les victimes dont la protection n'est pas assurée dans un contexte où les centres pénitentiaires sont inexistants ou dysfonctionnels ;

Tenant compte de l'absence d'une stratégie de poursuite des crimes de violences sexuelles au niveau du Bureau du Procureur de la CPI et du manque de soutien et d'assistance aux victimes reconnues par la CPI pour qu'elles puissent participer de façon active aux procès et recourir à une réparation intégrale et juste ;

Compte tenu de l'impunité quasi-totale qui règne et qui contribue à perpétuer le cycle des violences sexuelles ;

Reconnaissant que les victimes de violences sexuelles sont parmi les plus marginalisées de la société, exclues dans leurs familles et sans voix dans leurs communautés ;

Considérant que les structures sociales et communautaires continuent à réprimer les droits des femmes et les filles victimes de violences sexuelles;

Constatant que les décisions prises en faveur des victimes, au niveau national et international, ne tiennent pas compte ni des besoins ni des attentes exprimés par les victimes ;

Reconnaissant que les multiples actions ainsi que les plans des agences humanitaires et onusiennes, des gouvernements et des ONG mis en place en RDC envers les victimes de violences sexuelles nécessitent de manière urgente une stratégie commune de défense des droits des victimes de violences sexuelles;

Se référant aux divers traités internationaux que la RDC a ratifié et aux standards internationaux, incluant le Statut de Rome, la CEDEF, le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes, le Pacte de stabilité, sécurité et le développement dans la Région des Grands Lacs, et la Déclaration de Nairobi sur le droit des femmes et des filles à un recours et réparation,

NOUS RECOMMANDONS QUE:

- 1. Les victimes de violences sexuelles participent à l'établissement de programmes d'assistance pour combler leurs besoins spécifiques dans leur intégralité, et cela à toutes les étapes du processus, de la conception à la mise en œuvre jusqu'au suivi et l'évaluation.
- 2. Le gouvernement congolais fasse preuve de volonté politique dans la lutte contre l'impunité et la corruption, et qu'il procède dans les plus brefs délais au redressement du système judiciaire pour que la Loi réprimant les crimes de violences sexuelles soit appliquée dans son intégralité de façon ferme et systématique.
- 3. Le recrutement du personnel féminin dans l'appareil judiciaire soit renforcé pour une meilleure prise en charge des dossiers des victimes de violences sexuelles.
- 4. Le gouvernement prenne des dispositions adéquates pour la construction de centres de détention et la réhabilitation de ceux

- existants afin que les coupables des crimes de violences sexuelles purgent leurs peines dans des structures répondant aux normes et standards internationaux.
- 5. Que le gouvernement adopte de façon urgente la Loi portant protection aux victimes de crimes de violences sexuelles, aux témoins et aux intermédiaires, et la mette en œuvre.
- 6. Des unités spéciales de protection des victimes de violences sexuelles, des militantes des droits des femmes et des défenseurs des droits humains qui les accompagnent, soient constituées et mises en place dans le pays, en particulier dans les milieux ruraux des provinces les plus sévèrement touchées par les conflits.
- 7. Le gouvernement de la RDC procède à la création d'un Fonds d'indemnisation de façon urgente et immédiate pour répondre aux obligations conjointes et séparées de l'État avec les coupables d'indemniser les victimes de violences sexuelles.
- 8. La magistrature ait recours systématiquement et automatiquement, et qu'elle se conforme dans ses jugements et procédures aux traités et conventions ratifiés par la RDC telle que stipule la constitution congolaise.
- 9. Les acteurs étatiques et non étatiques, après consultation avec les victimes directes et indirectes des crimes de violences sexuelles, se mobilisent pour la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, notamment les Chambres mixtes et une Commission de Vérité et Réconciliation, afin d'intégrer la perspective sexospécifique et les crimes de violences sexuelles comme priorité dans leurs mandats.
- 10. Le Parlement adopte la loi de mise en œuvre du Statut de Rome en RDC dans les plus brefs délais.
- 11. L'État de la RDC respecte ses engagements par rapport à la CPI en reprenant la coopération, en exécutant les mandats d'arrestation encore en latence.
- 12. Le Bureau du Procureur de la CPI développe et applique immédiatement une stratégie de poursuite en matière de crimes de violences sexuelles, et que soit instaurée une cellule spécialisée sur les questions sexospécifiques.

- 13. La CPI protège les intermédiaires qui collaborent dans les enquêtes et ceux qui font le relais entre les victimes et la CPI, et qu'elle assure la protection et un appui holistique aux femmes et filles victimes de violences sexuelles avant, pendant et après les procès.
- 14. Le gouvernement de la RDC intègre la problématique des enfants issus du viol dans la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre lancée le 25 novembre 2009 par le Ministère du genre, de la famille et de l'enfant.
- 15. Le gouvernement adhère aux principes directeurs de la Déclaration de Nairobi sur le droit des femmes et des filles à un recours et à réparation de mars 2007.
- 16. La Coalition Congolaise de la CPI mette en place un caucus national pour assurer la coordination d'une stratégie commune de défense des droits des victimes de violences sexuelles en RDC.

Fait à Goma, RDC, le 17 décembre 2009

Les signataires :

Nom, prénom	Organisation	Provenance	
Angwandi, Gilbert	APRODIVI	Bunia	
Mukanirwa, Jeannine	CENADEP	Kinshasa	
Kitoko, Freddy	ASADHO	Lubumbashi	
Wakenge, Raphaël	Coalition congolaise pour la justice transitionnelle	Bukavu	
Tabisha, Émérite	AFD	Fizi	
Ntumba, Bernadette	AMCAV	Uvira	
Muke, Gabrielle	ASADHO	Kinshasa	
Kavira, Nathalie	E.V.A.	Butembo	
Buyamba, Léocadie	Termitière	Kalémie	
Bandu, Jeannine	EPIM	Goma	
Kahindo, Domitille	PAIF	Goma	

Salumu, Bibiche	AREA	Kisangani	
Kibaka, Pierre	Justice et Libération	Kisangani	
Macky, Xavier	Justice Plus	Bunia	
Buzake, Eugène	SAJ	Goma	
Mambo, Zawadi	SOFEPADI	Beni	
Lwimbwa, Stella	MUMALUKU	Kirumba	
Lwashinga, Solange	Caucus des femmes du Sud Kivu	Bukavu	
Manzima, Gilberte	SOFEPADI	Bunia	
Usumange, Immaculée	AFDDHO	Mahagi	
Gutru, Pauline	AFD	Aru	
Masika, Florence	SFVS	Goma	
Kajemba, Guy	VGCD/GTDV	Kinshasa	
Lwanga, Muhindo	AVIGITURI	Beni	
Faila, Chantal	SOFEPADI	Kalemie	
Kasongo, Nicodeme	ONDH	Goma	
Ntambuka, Mireille	DFJ	Goma	
Musafiri, Elodie	SOFEPADI	Kinshasa	
Nyakasane, Marie Donatienne	MAODE	Goma	
Kavutimu, Angélus	FP	Beni	
Ntububa, Pierre	ASPD	Goma	
Zihalirwa, Vallery	AFEDEM	Goma	
Lusenge, Julienne	SOFEPADI	Kinshasa	
Cote, Gisèle-Eva	Droits et Démocratie	Montréal, CANADA	
Ferstman, Carla	REDRESS	Londres, UK	